



MUNICIPALITE

**RAPPORT-PREAVIS N° 33/2013
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Rapport - préavis en réponse à la motion de M. Clément
Tolusso "Pour un renforcement des compétences en
développement durable dans une vision régionale"**

Séance de la commission

Date	Lundi 18 novembre 2013, à 19h30
Lieu	Hôtel de Ville, salle n°201

Vevey, le 29 octobre 2013

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Objet du Rapport-préavis

Le présent rapport-préavis répond à la motion du 8 novembre 2012 de M. Clément Tolusso, intitulée « Pour un renforcement des compétences en développement durable dans une vision régionale ».

Dans celle-ci, le motionnaire constate que plusieurs communes de la Riviera s'engagent dans des projets et actions de développement durable, et par conséquent, demande :

1. Que la Municipalité de Vevey étudie l'opportunité et la faisabilité d'un élargissement des tâches dédiées à l'Office du Développement Durable à un niveau régional avec comme modèle économique celui de la refacturation aux communes partenaires, comme cela se pratique au SIT.

2. Que la Municipalité de Vevey remette un rapport au Conseil communal de Vevey dans un délai de 6 mois, avec des conclusions et les démarches à entreprendre pour les réaliser.

2. Préambule

Depuis plusieurs années déjà, différentes actions, menées par l'Office du Développement Durable (ODD) et des services associés, ont été organisées en partenariat avec les Communes voisines. On peut citer par exemple :

- En 2001, l'implication du délégué à l'Agenda 21 de Vevey dans des groupes de travail pour l'élaboration du Plan Directeur Riviera, ce qui a favorisé l'intégration du DD dans cette démarche ;
- Une édition du journal INFOS sur la thématique « ville-campagne » distribué en tous-ménages sur la Riviera a été soutenue par les 3 villes et de grandes entreprises ;
- Plusieurs conférences et manifestations durant les semaines de la mobilité avec les villes La Tour-de-Peilz et Montreux ;
- La mise en œuvre des subventions pour les vélos électriques (8 communes) ;
- La Fête des Voisins depuis quelques années avec six communes de la Riviera dont les deux autres villes ;
- Des conférences organisées conjointement entre Montreux et Vevey pour les hôteliers, architectes en lien avec les Cités de l'Energie.

Le principe, dans la plupart des cas, vise à partager les frais d'organisation (impression des flyers, publicité, location de salles, collations, etc.) mais pas le coût du travail des collaborateurs.

En ce qui concerne les subventions aux vélos électriques, durant quelques années, l'Agenda 21 de Vevey a assuré la promotion, la distribution et le suivi pour Vevey et les communes voisines (pas La Tour-de-Peilz et Montreux). Le succès croissant a généré un surcroît de travail administratif et il a été convenu que chaque commune assure dorénavant le suivi de ses administrés tout en gardant des conditions de subventionnement identiques.

3. Rencontres, état de la situation, analyse et pistes

Suite au dépôt de la motion de M. Tolusso, la Municipalité et son administration ont effectué un état de la situation des communes publiquement engagées dans une démarche de développement durable. Il a aussi été tenu compte des autres communes qui mettent en place des actions ou des projets dans ce sens, dans les offres futures de collaborations possibles.

Concrètement, Mme Elina Leimgruber, municipale en charge de l'ODD, a initié au cours des derniers mois plusieurs rencontres avec les municipaux des Communes de Blonay, La Tour-de-Peilz, Montreux et St-Légier-La Chiésaz pour étudier en commun la faisabilité de synergies possibles autour de démarches de développement durable. Les communes participant à ces rencontres avaient été identifiées comme ayant une démarche en cours ou une volonté de démarrer un Agenda 21 local.

Sur la base des fiches « Actions pour la durabilité dans les Communes » (édité par l'Etat de Vaud), un tableau comparatif dans une version « bêta » a été établi et une première analyse fait ressortir que de nombreux projets et actions sont menés en parallèle dans plusieurs communes. On constate rapidement que cela fait sens, pour certains, de pouvoir mutualiser les ressources pour une plus grande efficacité.

Ces premiers échanges ont déjà permis d'identifier que la thématique des **achats responsables** peut être retenue comme une piste prometteuse pour des synergies intercommunales. En effet, depuis quelques mois, la Ville de Vevey travaille sur l'élaboration de directives pour des achats responsables. Celles-ci doivent permettre de respecter des critères sociaux et environnementaux tout en optimisant les volumes d'achat par une mutualisation des services, une démarche triplement gagnante. La Municipalité vient d'adopter un ensemble de directives pour l'achat de papier, fournitures de bureau, véhicules et vêtements. Ce premier pas laisse présager des possibilités de mutualiser certains achats entre communes du district. Pour les concrétiser, des échanges entre acheteurs doivent encore être initiés pour estimer les potentiels et la faisabilité pour chaque domaine d'achat.

Le soutien à la mise en œuvre de **plans de mobilité** pour entreprises et collectivités est également un domaine sur lesquels des synergies peuvent être menées. Une récente rencontre entre représentants de grandes entreprises, prestataires de transports publics et conseillers municipaux a montré qu'une coordination et une planification des mesures des communes sur l'offre et l'infrastructure de mobilité est à développer dans la région.

Le soutien à une démarche **Agenda 21 local** comme le soutien à la mise en œuvre d'actions qui le composent sont aussi des pistes de prestations partagées.

Blonay - St-Légier La Chiésaz

Pour donner suite au postulat du tyalo M. Mamin « Le rapprochement des communes de St-Légier La Chiésaz et Blonay sous l'angle du développement durable », les municipalités de Blonay et St-Légier La Chiésaz ont, à la suite d'une réflexion d'un groupe de travail, mandaté le Délégué Agenda 21 de la Ville en binôme avec une consultante privée pour accompagner les municipalités dans la mise en œuvre d'un Agenda 21 pour ces deux communes. Cette prestation s'inscrit parfaitement dans le souhait du motionnaire quant à la mutualisation des ressources en développement durable. Sur la base d'une offre détaillée adressée à ces communes pour mettre en place les Agenda 21, une facturation par la Ville de Vevey sera ensuite adressée à celles-ci pour le travail effectué. Bien informé des possibilités de soutien financier, l'Agenda 21 veveysan a préparé pour ces deux communes, une demande de soutien auprès de la Confédération (ARE) pour compléter leur financement d'un montant de CHF 20'000.-.

Pour l'état des lieux des Communes, l'outil d'analyse « Profilographe » sera utilisé. Il permettra de mettre en évidence les points forts et les points à développer en termes de développement durable. Sur la base de thèmes définis par les Municipalités, une démarche participative sera conduite avec les habitants.

La Tour-de-Peilz

Le 26 juin 2013, le Conseil communal a pris en considération la motion de G. Pasche « Renforcer les actions de développement durable à la commune », pour la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport. Celle-ci demande :

- que la Municipalité rende plus visibles les principes et actions qu'elle poursuit déjà ou qu'elle entend poursuivre dans une perspective de développement durable, ceci aussi bien pour l'ensemble de la population, du personnel de la Commune que pour les Conseillers communaux ;
- qu'elle organise et réalise un état des lieux dans un esprit de transparence et de coopération en vue de renforcer ses actions de développement durable ;
- qu'elle alloue un montant au budget 2014 pour financer cet état des lieux.

Montreux

Le 30 janvier 2013, le Conseil communal a accepté le rapport-préavis en réponse à la motion Martz, qui demandait d'étudier la mise en place d'un Agenda 21 pour la Commune de Montreux. Dans le cadre de cette réponse, la Municipalité a relevé la publication récente d'une "Déclaration d'engagement sur la voie d'un développement durable" qui présente 5 objectifs :

- Garantir une politique économique et touristique durable
- Participer à la résolution de la problématique climatique
- Préserver les qualités paysagères, urbaines et architecturales
- Garantir le cadre de vie et les conditions de développement de Montreux
- Instaurer le dialogue avec la société civile (habitants, économie locale et régionale)

La Municipalité a également précisé à la commission ad hoc que, d'ici juin 2014, elle présenterait un véritable Agenda 21 local avec un programme d'actions détaillé.

Sur la base de ces premières démarches et de l'état de la situation ci-dessus, il faut constater qu'un vrai potentiel existe pour la mutualisation des compétences en développement durable dans le district. Les communes contactées ont manifesté un réel intérêt pour aller plus loin. Les communes de Blonay et St-Légier La Chiésaz concrétisent déjà cette collaboration au travers du mandat confié au responsable de l'Agenda 21 veveysan.

En fonction de thématiques ou de projets d'actions de développement durable priorisés par les Municipalités et leurs administrations, il est possible de proposer des collaborations et des projets concrets à la carte. Ceux-ci doivent permettre ensuite des mutualisations garantissant d'une meilleure efficacité et cohérence pour notre région si dense que les habitants utilisent les offres culturelles, commerciales, sportives et récréatives comme si nous étions une seule et même grande commune.

On peut citer par exemple :

- collaboration et mutualisation de machines, d'équipements, d'outils coûteux et spécifiques (basé sur des actions existantes mais trop rares, plotter, scanner grand format, super-imprimante mis à disposition d'autres communes) ;
- optimisation de la collecte et des transports des déchets, valorisation des matières recyclables ;
- projets de jardins partagés sur des parcelles publiques ou privées ;
- communication grand public pour promouvoir un meilleur usage des transports publics et des mobilités douces ;

- mise en œuvre coordonnée d'une politique d'achats responsables des communes (par domaine d'achats) ;
- formation de personnels communaux à la conduite écodrive ;
- adoption par plusieurs communes du standard Bâtiment 2011 ;
- actions communes et coordonnées pour la promotion des économies d'énergie auprès des habitants de la Riviera ;
- plan de mobilité des administrations communales ;
- programme cohérent pour la Riviera durant la semaine de la mobilité ;
- promotion de l'agriculture de proximité et du jardinage écoresponsable ;
- développement du réseau de vélos en libre-service, etc .

Par ailleurs, des opportunités très pertinentes de projets de développement durable qui s'offrent aux villes ou aux communes sont, pour certaines, laissées de côté faute de moyens financiers ou de ressources humaines. Un questionnement systématisé aux autres communes pour voir leur intérêt quant à un projet commun, permettrait sans nul doute de réaliser ceux-ci à un coût très raisonnable pour des bénéfices multiples.

4. Conclusion

De futures rencontres à planifier ces prochains mois devraient permettre de préciser le cadre et la forme des mutualisations réalisables et le Conseil communal sera informé par communication de l'avancement des démarches. En fonction de la volonté et du choix des Municipalités voisines, des prestations peuvent être offertes sur mesure avec des investissements financiers mineurs lorsque plusieurs communes sont intéressées.

La Municipalité, en collaboration avec les communes voisines intéressées, va poursuivre ses démarches pour concrétiser, autant que faire se peut, la valorisation et la mutualisation des compétences et des services dans le domaine du développement durable.

Dans cette perspective, des rencontres au niveau municipal et technique seront organisées pour concrétiser les premières étapes identifiées comme pertinentes. La planification est dépendante des agendas communaux trop souvent surchargés.

En fonction des opportunités et des projets mutualisés, une clé de répartition du financement sera décidée entre les Communes concernées et bien sûr, cette clé peut varier d'un projet à l'autre.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le rapport-préavis n° 33/2013 du 29 octobre 2013, concernant la réponse à la motion de M. Clément Toluoso «**Pour un renforcement des compétences en développement durable dans une vision régionale**»

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

1. De prendre acte que la Municipalité met en œuvre les moyens à sa disposition pour mutualiser les compétences en développement durable dans une vision régionale ;

2. De prendre acte que le présent rapport-préavis répond à la motion de M. Clément Toluoso «Pour un renforcement des compétences en développement durable dans une vision régionale».

Au nom de la Municipalité
le Syndic le Secrétaire



Laurent Ballif Grégoire Halter

Municipal-délégué : Elina Leimgruber, Municipale